



Le pouvoir de l'humanité

Conseil des Délégués du Mouvement international
de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge

27-28 octobre 2024, Genève

Renforcer la résilience des communautés urbaines : la voie à suivre (CD/22/R11)

RAPPORT INTÉRIMAIRE

Septembre 2024

FR

CD/24/18
Original : anglais
Pour information

Document établi par
la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge

RAPPORT INTÉRIMAIRE

Renforcer la résilience des communautés urbaines : la voie à suivre (CD/22/R11)

RÉSUMÉ

Le Conseil des Délégués de 2022 a adopté la résolution CD/22/R11 intitulée « Renforcer la résilience des communautés urbaines : la voie à suivre ». Cette résolution reconnaît les défis croissants d'un monde qui s'urbanise rapidement et les vulnérabilités grandissantes des populations urbaines face aux changements climatiques et à d'autres aléas. Elle souligne l'importance de renforcer la résilience des populations vulnérables afin d'atténuer les pires scénarios de catastrophe.

En réponse à cette résolution, le Groupe de travail du Mouvement sur la résilience urbaine a été créé afin de formuler des « principes d'action » applicables à l'échelle mondiale pour aider les composantes du Mouvement à soutenir la résilience des communautés urbaines. Le Groupe de travail comprend :

- un Groupe stratégique de haut niveau du Mouvement sur la résilience urbaine, chargé de fournir un leadership et des orientations stratégiques et de présenter la version finale des principes d'action au Conseil des Délégués de 2026 puis à la XXXV^e Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (Conférence internationale) en 2028 ;
- cinq groupes de travail thématiques du Mouvement sur la résilience urbaine, chargés de mener des consultations à l'échelle du Mouvement sur les thèmes proposés dans la résolution ;
- un groupe de rédaction au niveau mondial, chargé de réunir les recommandations des groupes de travail thématiques dans les premiers éléments des principes d'action et de superviser le processus final de consultation dans la perspective du Conseil des Délégués de 2026.

Le présent rapport intérimaire détaille les progrès réalisés depuis l'adoption de la résolution CD/22/R11 et présente les prochaines étapes des travaux du Groupe de travail du Mouvement sur la résilience urbaine.

1) INTRODUCTION

En 2010, le Rapport sur les catastrophes dans le monde de la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (Fédération internationale), qui était axé sur les risques urbains, a mis en évidence la hausse de la pauvreté urbaine, en particulier dans les pays à revenu faible et intermédiaire. Le rapport indiquait que les populations urbaines sont davantage exposées aux aléas environnementaux et sanitaires, tels que les cyclones, les inondations, les tremblements de terre, les épidémies/pandémies, la criminalité et la violence, les incendies et les accidents industriels. Du fait de la migration, de l'urbanisation rapide et de la croissance non planifiée des établissements informels, en tant que tendances mondiales, environ un milliard de résidents urbains vivaient dans des conditions déplorables en 2020, manquant de logements et d'infrastructures de base. Les zones fortement urbanisées exacerbent les risques de catastrophe d'origine climatique, comme les inondations et les vagues de chaleur, qui ont un impact disproportionné sur les communautés urbaines pauvres et qui affectent la vie, les moyens de subsistance et les biens des personnes.

Le document de référence sur l'évolution des vulnérabilités et le rapport final de la XXXIII^e Conférence internationale mentionnent les contextes urbains en lien avec les déplacements internes mais n'abordent pas les défis multiformes auxquels les villes sont confrontées en raison de la croissance rapide de leur population. Pour faire face à ces risques et à ces défis multiples dans des environnements urbains complexes, il convient de repenser radicalement l'aide humanitaire. Il est essentiel de comprendre les causes profondes des vulnérabilités et d'adopter une approche systémique pour analyser les interventions efficaces. Les Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (Sociétés nationales) pourraient devoir réexaminer leurs rôles et les domaines dans lesquels elles peuvent apporter le plus de valeur ajoutée, en particulier dans le cadre des opérations et des programmes en milieu urbain. Il est recommandé de se concentrer à l'avenir sur le renforcement de la résilience par le biais de la réduction des vulnérabilités, de l'amélioration des conditions de vie, de la prévention des pires scénarios et de l'atténuation des effets négatifs des chocs et des crises. La Fédération internationale, par l'intermédiaire de son réseau, étudie les transformations et le soutien nécessaires à cette fin.

La Stratégie 2030 de la Fédération internationale met en évidence cinq défis mondiaux qui nécessitent une attention urgente : les changements climatiques et la crise environnementale, l'évolution des crises et des catastrophes, les lacunes croissantes dans l'accès à la santé et au bien-être, la migration et l'identité, et les valeurs, le pouvoir et l'inclusion. Tous ces défis s'intensifient dans les centres urbains. Les sept transformations énoncées dans la Stratégie 2030 consistent à soutenir et à développer les Sociétés nationales en tant qu'acteurs locaux forts et efficaces, à inspirer et à favoriser le volontariat, à garantir la confiance et la redevabilité, à travailler efficacement en tant que réseau, à influencer l'action humanitaire, à assurer la transformation numérique et à construire l'avenir du financement. Toutefois, de nombreuses Sociétés nationales se concentrent habituellement sur les zones rurales éloignées, et les outils mis au point pour les contextes ruraux ne sont pas adaptés aux contextes urbains. Il est essentiel d'adapter les opérations aux contextes urbains pour permettre au réseau de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge de relever efficacement les défis mis en évidence et de renforcer la résilience des populations urbaines.

Le renforcement de la résilience urbaine est aligné sur les objectifs mondiaux plus larges et contribue à la réalisation de plusieurs Objectifs de développement durable (ODD), en particulier l'ODD 11, qui vise à faire en sorte que les villes soient ouvertes à tous, sûres, résilientes et durables. La Fédération internationale soutient la mise en œuvre du Nouveau programme pour les villes élaboré par ONU-Habitat, en mettant à profit l'expertise des sections urbaines des Sociétés nationales pour faciliter la tenue de discussions qui renseignent les autorités municipales sur les points de vue des communautés. Les autres objectifs de développement durable pertinents sont les suivants :

- ODD 1 : Pas de pauvreté – le renforcement de la résilience des communautés urbaines contribue à atténuer les vulnérabilités liées à la pauvreté et à favoriser un accès équitable aux ressources ;
- ODD 3 : Bonne santé et bien-être – les villes résilientes favorisent des conditions de vie plus saines, réduisent les risques sanitaires et améliorent le bien-être général ;
- ODD 10 : Inégalités réduites – les initiatives de renforcement de la résilience s'attaquent aux disparités et favorisent l'inclusion sociale dans les zones urbaines ;
- ODD 13 : Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques – l'adaptation aux changements climatiques et l'atténuation de leurs effets contribuent à protéger les communautés contre les défis environnementaux.

Plusieurs initiatives, réseaux et organisations, comme l'initiative Rendre les villes résilientes à l'horizon 2030, le Réseau de villes résilientes, l'Alliance mondiale pour les crises urbaines, le groupe C40, l'Organisation mondiale des cités et gouvernements unis et le Conseil international pour les initiatives environnementales locales (gouvernements locaux en faveur de la durabilité), s'emploient à renforcer la résilience urbaine. Ces efforts mettent l'accent sur l'amélioration de la gouvernance urbaine, de la planification urbaine et de la gestion des risques de catastrophe. La

Fédération internationale travaille en collaboration avec ces organisations pour intégrer les réflexions opérationnelles et les approches à base communautaire dans la gouvernance urbaine, la gestion des risques, les systèmes d'alerte précoce et la gestion des catastrophes. En tant que membre fondateur de l'initiative Rendre les villes résilientes à l'horizon 2030, la Fédération internationale met en relation les municipalités qui participent à l'initiative avec les sections urbaines correspondantes des Sociétés nationales aux fins de renforcer les systèmes d'alerte précoce et l'action anticipative au niveau communautaire.

En outre, la signature d'un protocole d'accord mondial avec le Conseil international pour les initiatives environnementales locales (CIIEL) a permis de mener des actions communes de plaidoyer et de mobilisation de ressources, y compris la campagne pour la Journée d'action contre la chaleur le 2 juin 2024 et l'organisation du « Dialogue sur les villes côtières » lors du Congrès mondial du CIIEL de 2024.

La résolution CD/22/R11, « Renforcer la résilience des communautés urbaines : la voie à suivre », complète et renforce plusieurs autres résolutions consacrées à des domaines thématiques, dont :

- la résolution CD/22/R6, « La guerre en milieu urbain », et le Plan d'action 2022-2027 du Mouvement qui l'accompagne, qui visent à améliorer la capacité des composantes du Mouvement de prévenir les conséquences humanitaires de la guerre en milieu urbain et d'y faire face, selon leurs capacités et leurs mandats respectifs ;
- la résolution CD/22/R1, « Approbation de la Charte sur le climat et l'environnement pour les organisations humanitaires », qui appelle à une action accrue au sein du Mouvement et de la communauté humanitaire au sens large ; les villes représentent jusqu'à 75 % des émissions mondiales de CO₂, ce qui rend cruciales la sensibilisation aux changements climatiques et l'action climatique au niveau des villes ;
- la résolution CD/22/R9, « Vers une stratégie du Mouvement relative à la migration », en particulier le rapport de 2018 du Comité international de la Croix-Rouge (CICR) intitulé « Déplacés urbains : s'adapter et répondre au déplacement hors des camps », qui fournit des recommandations clés pour travailler avec les déplacés internes et les autorités locales dans les environnements urbains ;
- la résolution CD/19/R1, « Engagements du Mouvement en matière d'interaction avec les communautés et de redevabilité », qui vise à combler les lacunes des outils et des approches en matière d'interaction avec les communautés dans les contextes urbains ;
- la résolution CD/19/R3, « Approche du Mouvement visant à renforcer les bases statutaires et constitutives des Sociétés nationales et les cadres complémentaires tels que la Charte des volontaires », qui met l'accent sur l'importance de renforcer le rôle d'auxiliaire au niveau municipal ;
- la Politique relative au volontariat (2022), en particulier les nouvelles formes de volontariat pertinentes dans les contextes urbains ;
- la résolution CD/17/R2, « Principes relatifs à la mobilisation de ressources pour l'ensemble du Mouvement », dont la résolution CD/22/R11 soutient l'approche ;
- la Stratégie de transformation numérique de la Fédération internationale.

2) CONTEXTE

Pour traiter les deux questions présentées ci-dessus et comprendre le rôle que les différentes composantes du Mouvement peuvent jouer dans leur résolution, non seulement en tant que premières intervenantes et prestataires de services humanitaires mais aussi en tant que partenaires à long terme du renforcement de la résilience, plusieurs consultations ont été menées dans la perspective du Conseil des Délégués de 2022 et au-delà. L'atelier tenu le 11 mai 2022 dans le cadre de l'Assemblée générale (voir le [rapport final de l'atelier de l'Assemblée générale « Bâtir des communautés urbaines résilientes »](#)) et les événements de la Plateforme sur la collaboration urbaine organisés en novembre 2021 (en ligne/à Berlin) et en juin 2023 (en

présentiel/à Genève) ont fourni des informations utiles sur les défis et les succès rencontrés par les Sociétés nationales dans les contextes urbains.

En 2022, le Conseil des Délégués a adopté la **résolution CD/22/R11 « Renforcer la résilience des communautés urbaines : la voie à suivre »**, qui appelle les composantes du Mouvement à plaider en faveur de l'augmentation des investissements dans la résilience urbaine, à continuer de renforcer leur rôle d'auxiliaires des autorités municipales et à intensifier leur action en faveur de la résilience urbaine, et demande aux Sociétés nationales d'intégrer la résilience des communautés urbaines dans leurs programmes réguliers.

La résolution invite en outre « la Fédération internationale, en collaboration étroite avec les Sociétés nationales et le CICR, à créer et diriger un **Groupe de travail du Mouvement sur la résilience urbaine** (Groupe de travail) qui sera chargé d'élaborer un ensemble de **principes d'action en faveur de la résilience urbaine** applicables à l'échelle mondiale pour adoption au Conseil des Délégués de 2024, en vue de leur soumission aux États et aux partenaires à l'occasion de la XXXV^e Conférence internationale ».

L'objectif du Groupe de travail est de formuler des principes d'action applicables à l'échelle mondiale qui aideront à définir le rôle du réseau de la Fédération internationale et la voie à suivre pour relever les défis que représentent la préparation et la réponse aux crises urbaines, tout en motivant d'autres parties prenantes clés à se joindre aux efforts de renforcement de la résilience urbaine via l'adoption des principes d'action proposés.

Il convient de noter que le processus d'élaboration et d'approbation des principes d'action tel que prévu par la résolution a été retardé d'une année environ. Les travaux sont donc toujours en cours et les principes d'action ne pourront pas être présentés et adoptés lors du Conseil des Délégués d'octobre 2024. La principale raison de ce retard imprévu est le temps qu'il a fallu pour officialiser un certain nombre de documents clés essentiels pour lancer le processus, tels que le mandat du Groupe stratégique de haut niveau et l'accord de leadership conjoint entre la Fédération internationale et la Croix-Rouge allemande, qui co-préside le Groupe de travail du Mouvement sur la résilience urbaine. Ces processus de négociation ont été finalisés dans le courant de l'année 2023 et la première réunion du Groupe stratégique de haut niveau a pu avoir lieu en septembre 2023. Compte tenu de ce retard, l'objectif est de finaliser le processus en 2025 et de faire adopter les principes d'action soit par le biais d'un processus écrit, soit lors du Conseil des Délégués de 2026.

3) ANALYSE ET PROGRÈS RÉALISÉS

Création du Groupe stratégique de haut niveau du Mouvement sur la résilience urbaine

La première étape de la création du Groupe stratégique de haut niveau du Mouvement sur la résilience urbaine (Groupe stratégique de haut niveau) a consisté à mettre en place une structure de gouvernance inclusive pour permettre aux composantes du Mouvement réunies dans le cadre de cet effort d'assurer une direction et une supervision stratégiques et pour garantir la participation au processus et son appropriation à grande échelle.

Le Groupe stratégique de haut niveau a ensuite été établi, avec comme membres des représentants de la Fédération internationale, du CICR et de Sociétés nationales de toutes les régions possédant une expérience variée des différents défis urbains. C'est un organe décisionnel qui guide les travaux des groupes de travail thématiques du Mouvement sur la résilience urbaine, conformément aux recommandations énoncées dans la résolution du Conseil des Délégués.

Les 21 Sociétés nationales suivantes (présentées par ordre alphabétique) ont été invitées à rejoindre le Groupe stratégique de haut niveau :

Allemagne, Argentine, Chine/section de Hong Kong, Colombie, Espagne, États-Unis d'Amérique, Fidji, Ghana, Guatemala, Honduras, Japon, Kenya, Liban, Libéria, Madagascar, Maldives, Nigéria, Palestine, Philippines, Türkiye et Syrie.

Le Groupe stratégique de haut niveau s'est réuni pour la première fois le 28 septembre 2023 afin de convenir de ses objectifs et de ses procédures de travail. Dans le droit fil de la résolution CD/22/R11, il sera chargé d'élaborer la version finale des principes d'action, qui seront présentés pour adoption au Conseil des Délégués de 2026, puis aux États et aux partenaires à la XXXV^e Conférence internationale (prévue en 2028). Les Sociétés nationales participantes, la Fédération internationale et le CICR se sont engagés à mener à bien ce processus à long terme.

Lors des réunions trimestrielles qui ont suivi, le Groupe stratégique de haut niveau a défini, en s'appuyant sur les recommandations des paragraphes du dispositif de la résolution, cinq thèmes sur lesquels les groupes de travail thématiques devront se pencher. Les mandats et les thèmes respectifs ont été approuvés, de même que la méthodologie pour les consultations qui seront menées par les groupes de travail thématiques et le processus d'élaboration des principes d'action qui sera dirigé par le groupe de rédaction au niveau mondial.

Groupes de travail thématiques

Chaque groupe de travail thématique sera co-présidé par une Société nationale et par des représentants de la Fédération internationale ou du CICR possédant une expertise thématique pertinente, et réunira des représentants des Sociétés nationales de toutes les régions. La Fédération internationale fournira des services de secrétariat pour faciliter les travaux des groupes de travail thématiques.

Les thèmes ont été choisis sur la base des appels lancés dans les paragraphes du dispositif de la résolution CD/22/R11. Dans un premier temps, il a été proposé de créer sept groupes de travail distincts. Toutefois, suite aux suggestions des membres du Groupe stratégique de haut niveau et à la discussion qui s'en est suivie, il a été convenu de réorganiser les travaux autour des cinq thématiques suivantes :

1. la mobilisation de ressources et les partenariats stratégiques à l'appui de la résilience urbaine ;
2. les efforts de plaidoyer et de renforcement du rôle d'auxiliaire au niveau municipal ;
3. l'autonomisation des communautés urbaines et le volontariat dans les villes ;
4. la fourniture de services et l'intégration de la résilience urbaine ;
5. le renforcement de la recherche, de l'innovation, des connaissances et des capacités afin de soutenir l'action humanitaire dans les contextes urbains.

Si les procédures de travail et les résultats attendus des groupes de travail thématiques sont les mêmes, une annexe spécifique contenant des informations thématiques plus détaillées et les principales questions pour examen a été ajoutée au mandat de chaque groupe.

Pour élaborer le mandat et les annexes thématiques, l'équipe de la Fédération internationale en charge de la résilience urbaine a consulté les membres du personnel compétents dans les domaines du développement des ressources et des partenariats stratégiques (pour le groupe 1), du rôle d'auxiliaire (pour le groupe 2), du volontariat ainsi que de l'interaction avec les communautés et la redevabilité (pour le groupe 3), des opérations et de la réduction des risques de catastrophe (pour le groupe 4) et de la transformation numérique/de l'innovation (pour le groupe 5). Les groupes de travail thématiques s'appuieront également sur les spécialistes thématiques compétents pour présider et/ou alimenter les discussions. Lorsqu'ils n'assurent pas la co-présidence, la Fédération internationale et le CICR mettront leur expertise thématique respective au service des groupes de travail thématiques.

Si l'élaboration des principes d'action est le principal objectif des groupes de travail thématiques, le processus de consultation a également pour but de mettre en pratique une approche holistique qui s'appuie sur l'expertise existante dans tous les domaines techniques et thématiques et qui favorise la pensée systémique et la collaboration entre les parties prenantes à la base de l'état d'esprit et l'approche nécessaires pour travailler efficacement dans les contextes urbains.

Méthodologie des consultations

Le Groupe stratégique de haut niveau du Mouvement sur la résilience urbaine a décidé que chaque groupe de travail thématique sera libre d'organiser les consultations et les discussions de la manière la plus utile pour le sujet en question. Certains des thèmes étant relativement vastes, des sous-groupes ou des consultations régionales ou d'experts pourront être mis en place si le groupe de travail thématique le juge nécessaire. Chaque groupe de travail thématique devra s'assurer que les consultations incluent les Sociétés nationales des cinq régions.

Chaque groupe de travail thématique sera chargé d'organiser au moins deux consultations (en ligne) sur sa thématique, de faire appel aux connaissances de spécialistes extérieurs le cas échéant et de présenter les résultats dans un rapport concis assorti de recommandations relatives aux principes d'action liés à sa thématique.

La Fédération internationale soutiendra les co-présidents des groupes de travail thématiques en leur fournissant des services de secrétariat, tels que des services d'organisation des réunions de consultation, de documentation et de facilitation, le cas échéant. Le calendrier des résultats du processus de consultation sera établi par la Fédération internationale, qui en assurera le suivi.

Le modèle et les principaux éléments du rapport seront définis par l'équipe de soutien de la Fédération internationale et fournis aux présidents des groupes de travail thématiques.

Les résultats des groupes de travail thématiques seront réunis par un groupe de rédaction au niveau mondial, composé des présidents et co-présidents des groupes de travail thématiques et de l'équipe de la Fédération internationale en charge de la résilience urbaine. Le groupe de rédaction au niveau mondial formulera les principes d'action sur la base des résultats des groupes de travail thématiques, qu'il consolidera ensuite dans le cadre du processus d'élaboration des éléments d'une résolution (premiers éléments, avant-projet et projet final pour approbation).

Chaque itération du document sera soumise aux groupes de travail thématiques pour commentaires, et le projet final sera présenté au Groupe stratégique de haut niveau pour approbation avant d'être soumis au Conseil des Délégués.

Calendrier préliminaire

Le calendrier des consultations et du processus de rédaction est axé sur la présentation des principes d'action au Conseil des Délégués de 2026. Le processus officiel de consultation sur les premiers éléments des principes d'action débutera environ un an avant le Conseil des Délégués.

En supposant que le Conseil des Délégués se tiendra au plus tôt en juin 2026, le groupe de rédaction au niveau mondial devra soumettre les premiers éléments des principes d'action d'ici juin 2025, ce qui signifie que les consultations menées par les groupes de travail thématiques devront être finalisées au cours du premier trimestre de 2025 afin de laisser au groupe de rédaction le temps de formuler les premiers éléments des principes d'action.

Dès que la date du Conseil des Délégués de 2026 sera confirmée, le calendrier sera adapté en conséquence et des dates précises seront fixées pour les étapes clés du processus.

4) INCIDENCE SUR LE PLAN DES RESSOURCES

Le calendrier initial proposé dans la résolution CD/22/R11 prévoyait de présenter les principes d'action au Conseil des Délégués de 2024 (le Conseil de 2023 tel qu'indiqué dans la résolution ayant été reporté à 2024), puis aux États et aux partenaires à la XXXV^e Conférence internationale en 2028. Ce calendrier a été révisé afin de consacrer du temps à la mise en place d'une structure et d'un processus que les Sociétés nationales puissent s'approprier et diriger.

Le calendrier révisé prévoit la soumission d'un rapport intérimaire au Conseil des Délégués de 2024 et la présentation des principes d'action au Conseil des Délégués de 2026 pour approbation puis à la XXXV^e Conférence internationale (en 2028) comme prévu initialement. Si le calendrier révisé n'a pas d'incidence sur la réalisation de l'objectif global consistant à présenter les principes d'action à la XXXV^e Conférence internationale en 2028, il a par contre une incidence sur la planification des ressources humaines.

La Croix-Rouge allemande et la Fédération internationale ont conclu un accord de leadership conjoint afin, de manière générale, de promouvoir les efforts liés à la résilience urbaine et, de manière plus spécifique, de soutenir le processus d'élaboration des principes d'action. À cette fin, la Croix-Rouge allemande a détaché trois responsables de la résilience urbaine dans les bureaux de la Fédération internationale à Genève, à Nairobi et à Kuala Lumpur. Ces responsables jouent un rôle essentiel pour co-présider les groupes de travail thématiques, faciliter les consultations régionales et/ou fournir des services de secrétariat afin de faire en sorte que le processus soit sur la bonne voie et que les résultats soient bien documentés et consignés. Ils font également partie du groupe de rédaction au niveau mondial, qui rassemblera l'ensemble des recommandations des groupes de travail thématiques dans les premiers éléments des principes d'action et qui soutiendra le processus. Toutefois, ce soutien essentiel sur le plan des ressources humaines prendra fin à l'échéance du financement du projet par la Croix-Rouge allemande en décembre 2024 et aucune perspective de prolonger les contrats n'a été identifiée. En conséquence, l'équipe de la Fédération internationale en charge de la résilience urbaine sera réduite à deux membres à Genève, qui devront se charger de soutenir la poursuite du processus de consultation et l'élaboration des principes d'action en plus de leurs autres tâches. Il existe un risque considérable que cette incidence sur les ressources humaines compromette le processus d'élaboration des principes d'action.

5) MISE EN ŒUVRE ET SUIVI

Les groupes de travail thématiques faciliteront le processus de consultation à l'échelle du Mouvement et soumettront leurs recommandations au groupe de rédaction au niveau mondial, qui formulera les principes d'action. Conformément à la résolution CD/22/R11, le Groupe stratégique de haut niveau assurera un suivi trimestriel des progrès réalisés dans l'élaboration des principes d'action et présentera ces derniers au Conseil des Délégués de 2026 pour adoption.

6) CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

Le processus et l'approche holistique multisectorielle sont gérés et dirigés par les Sociétés nationales, et facilités et soutenus par la Fédération internationale. Il est essentiel de tout mettre en œuvre pour obtenir les ressources humaines nécessaires pour pouvoir continuer de faciliter le processus et le mener à bien. Le CICR fournit au besoin une expertise thématique spécifique et les parties concernées travaillent en coordination de façon à garantir la complémentarité des résolutions du Conseil des Délégués axées sur les contextes urbains.